

ELOGE DE JOSEPH DE MAISTRE

Prononcé par Mgr Turinaz, évêque de Nancy et de Toul, dans la métropole de Chambéry, le 20 août 1899, à l'occasion de l'inauguration des statues de Joseph et de Xavier de Maistre.

(Suite et fin)

IV

Ce grand philosophe, ce grand théologien, ce grand voyant fut un écrivain de génie.

Mais, avant de rendre au génie de de Maistre l'hommage qui lui est dû, je voudrais revenir un instant, dans la sincérité, dans l'impartialité la plus absolue, sur les erreurs et les défauts que j'ai signalés dans ce discours et qui sont comme des ombres légères dans l'éclat qui environne l'illustre écrivain.

Joseph de Maistre a dit : "On ne doit au Pape que la vérité." C'est une belle et noble parole. Il n'a eu et n'aura lui-même de moi que la vérité. Elle est d'ailleurs assez grande et assez belle ; elle suffit à sa gloire.

Quelles sont les causes de ses erreurs et de ses défauts ?

Tout d'abord l'imperfection inévitable de la nature humaine, à laquelle les plus grands hommes, les plus grands docteurs et les plus grands saints n'ont point échappé. Saint Augustin, au déclin de sa vie, a écrit le livre de ses *Rétractations*. Saint Thomas d'Aquin, le prince sans égal de la théologie, le génie peut-être le plus prodigieux de tous les temps, saint Thomas d'Aquin, mort à quarante-neuf ans, a modifié dans ses derniers ouvrages plusieurs des opinions qu'il avait d'abord enseignées. Qui s'étonnerait que, sur les questions les plus ardues de la philosophie, de la théologie, de l'ordre social, de Maistre se soit parfois égaré, que le pied du hardi pionnier ait glissé quelquefois sur les pentes qui donnent le vertige, que l'aigle luttant contre la tempête ait hésité dans son vol au milieu des nuées sombres ou des lueurs éblouissantes de la foudre ?

Une autre cause d'erreurs est dans l'exagération que de Maistre a appelée le "mensonge des honnêtes gens", dans ses tendances au paradoxe, aux affirmations dont l'imprévu et l'audace saisissent le lecteur.

Il a les défauts de ses éminentes qualités. L'homme aux convictions profondes, à l'énergie toujours en éveil, au caractère virilement trempé, au dévouement vraiment généreux, doit redouter de dépasser parfois la mesure dans son ardeur, dans l'attaque et dans la lutte. Les âmes aux convictions faibles, les âmes prudentes avant tout, redoutant les difficultés, voulant la paix à tout prix, penchent vers les concessions coupables et les défaillances.

Je demande de quel côté le péril s'est trouvé toujours, de quel côté il est aujourd'hui encore.

De Maistre est, par nature, un apologiste et un lutteur. Il subit l'entraînement et comme l'ivresse du combat. Ce nouveau croisé, ce chevalier des guerres saintes, "est armé de la foi au dedans et du fer au dehors". Il s'attaque de préférence aux plus vantés et aux plus forts. Comment s'arrêterait-il ? Il porte de si beaux coups ! Il ramasse en courant les armes de ses ennemis pour les retourner contre eux.

Sa méthode est celle de l'offensive, méthode vraiment française et qui seule ramènera la victoire à nos drapeaux.

Comme notre vieille brigade autrefois, la force et l'honneur de l'armée sarde, il a redit sans cesse ce cri qui fit souvent frémir les ennemis sur les champs de bataille : *En avant, Savoie ! En avant !*

Il manie avec une rare habileté l'arme terrible, mais dangereuse, de l'ironie mordante, étincelante, impitoyable, et on a pu dire que son style était "du Voltaire retourné".

Mais quelles sont aussi les causes de la puissance et de la gloire du grand écrivain ?

Il avait dans son âme un principe de force, d'élévation, de grandeur qui rayonne dans tous ses écrits.

Ce principe, il le puisait dans les dons si rares de sa nature, dans ses convictions religieuses et dans sa vie si parfaitement chrétienne.

C'est une rare et admirable puissance pour un écrivain d'habiter les hauteurs et de n'en descendre jamais. Les sujets qu'il traite, les points de vue auxquels il les considère, s'ils sont nobles et grands, élèvent sa pensée, son émotion et sa parole.

La dignité du caractère et de la vie de Joseph de Maistre n'a jamais subi de défaillance. Il aurait pu, comme un grand orateur catholique de notre temps et de notre pays auquel on disait : "A certains moments, vous n'auriez eu qu'à vous baisser pour ramas-

ser
il au

pour
ress
avait
gair
n'a j
dans
devi
D
fam
tenc
pate

contr
où re
les h

I

ce tra
brûlé
fièvre

Il
heure
lisait
les pa
pensée
ve plu
C'
des P
temps
jurisp
frança

(1)
(2)
choses, e
pas fait
pour cet
n'ont su
qu'on ét
n'était u
(Voir la

(1)
(1)

ser la fortune et les honneurs," il aurait pu répondre: "Oui, mais il aurait fallu se baisser (1)."

De Maistre est resté debout. Dans les épreuves de l'exil, dépouillé de tous ses biens par la Révolution, ambassadeur sans ressources d'un roi sans royaume, délaissé plus tard par ceux qu'il avait si fidèlement et si noblement servis, supplanté par de vulgaires ambitieux, mourant dans l'impuissance et la solitude (2), il n'a jamais abaissé la dignité de son caractère et sacrifié l'indépendance de son âme. Sa vie a été la traduction fidèle de sa belle devise: *Fors l'honneur nul souci*.

Dans la variété si grande de ses écrits, dans ses lettres les plus familières, dans le récit des détails les plus intimes de son existence, dans les épanchements les plus touchants de sa tendresse paternelle, jamais il n'est trivial ou vulgaire.

L'aigle, qui a quitté l'azur où il planait, la région des orages contre lesquels il luttait dans son audace, replie ses ailes sur le nid où reposent ceux qu'il aime, mais ce nid lui-même est placé sur les hauts sommets.

La puissance de de Maistre, ce fut son travail obstiné, et par ce travail, le trésor de son érudition et de sa science: "Je suis brûlé plus que jamais, écrivait-il de Saint-Petersbourg, de la fièvre de savoir (3)."

Il consacrait habituellement à l'étude de douze à quatorze heures par jour, dont la lecture prenait une bonne part (4). Il lisait la plume à la main, reproduisant dans d'énormes in-folios les passages qui le frappent le plus, et fixant par l'écriture les pensées qui passent comme l'éclair et que plus tard on ne retrouve plus.

C'est ainsi qu'il recueillit les fruits de ses immenses lectures des Pères de l'Eglise, des docteurs, des philosophes de tous les temps, des ouvrages d'histoire, de littérature, de politique, de jurisprudence, de sciences naturelles, des écrivains grecs, latins, français, italiens, anglais et allemands.

(1) Berryer

(2) « Le chevalier Maistre, écrivait un contemporain bien placé pour observer les choses, est arrivé juste à temps pour voir expirer son grand frère, dont la mort n'a pu lui faire plus de sensation que celle de ton garçeur de vaches s'il se fût rendu à Turin pour cette opération. Ceux qui se sont aperçus que le comte Maistre n'existait plus n'ont su dire autre chose à sa louange, sinon que c'était un radeleur enthousiaste et qu'on était heureux d'en être débarrassé dans un moment où il embarrassait plus qu'il n'était utile. C'est vraiment duperie que d'avoir de la sagesse, de l'esprit, du génie. » (Voir la *Jeunesse de Charles-Albert*, par le marquis de BEAUCREGARD, p. 106.)

(3) Lettre de Mme la comtesse de Goltz, 2 mai 1803.

(4) Témoignage de Mme Swetchine.

De plus, la souplesse de son style est vraiment merveilleuse : auprès des tableaux fameux de la guerre, du bourreau, de Voltaire, des victoires futures de l'Eglise, voici des démonstrations de la logique la plus pressante et de l'ironie la plus impitoyable ; voici la peinture si gracieuse et si brillante de la navigation sur la Néva (1) ; voici cette correspondance sivarée, si spirituelle et parfois si tendre et si touchante.

Son style a des qualités maîtresses : le naturel, la limpidité, la force, la grandeur, et souvent l'éclat du coloris le plus magnifique, les envolées d'une éloquence superbe et émouvante.

Ah ! c'est que, comme tout grand orateur et tout grand écrivain, de Maistre est un lyrique ; son sujet le saisit, sa pensée s'exalte, l'inspiration l'emporte : il ne raconte plus, il peint ; il ne parle plus, il chante.

L'harmonie forte et douce, le rythme musical lui viennent d'eux-mêmes et, sans s'en douter, dans le portrait de Voltaire, il arrive à écrire ce vers :

Paris le couronna, Sodome l'eût banni.

Le plus éloquent des orateurs de ce siècle, Lacordaire, a dit : " L'éloquence est le son que rend une âme passionnée."

De Maistre avait l'éloquence des nobles et grandes passions.

L'instrument de cet admirable artiste est la langue française dont il a loué la puissance et la monarchie (2). Cette langue, il en connaît et possède toutes les ressources. J'ai l'ai déjà dit : il aime et avec quelle ardeur ! la France, sa langue, son caractère, sa mission, son prosélytisme. Ce Savoisien est bien Français, ce

(1) L'opinion générale, sinon universelle, est que l'auteur de ce récit de la navigation sur la Néva est Xavier de Maistre. On ignore que l'origine de cette opinion est une simple affirmation de Villemain. *Cours de littérature française*, édit. Garnier, 4 vol. Leçon 61, p. 389.)

Or, Villemain ne donne de cette affirmation aucune preuve. Il n'aimait pas Joseph de Maistre ; il l'a attaqué avec violence et injustement, tout au moins un texte, supprimant des paroles essentielles pour formuler cette accusation, qui est une calomnie : " Le comte de Maistre, catholique et magistrat, engage les juges, en cas d'incertitude, à prononcer des condamnations même capitales " et (même leçon, p. 386. V. J. DE MAISTRE, *Soirées de Saint-Petersbourg*, 1er entretien, 3e édit. Pélagaud, p. 45 et 46), Villemain ose supprimer ces mots dans le texte de Maistre : " Les juges, dans ce cas, sont grandement coupables ou malheureux "

Sainte-Beuve a reproduit sur ce récit l'affirmation de Villemain en disant : " Villemain nous a appris... " D'autres ont répété la même affirmation.

La publication de la correspondance de Joseph de Maistre démontre qu'il était capable de faire les récits les plus brillants et les plus gracieux. J'ajouterai qu'on retrouve dans le tableau de la navigation sur la Néva le ton un peu solennel et parfois les hautes pensées qui paraissent révéler Joseph de Maistre ; tout que son frère. Voit en particulier le passage sur la statue de Pierre le Grand.

(2) *Considérations sur la France*, ch. II.

Français est bien Savoisien (1). Il a de la Savoie le ferme bon sens, le regard de l'intelligence appliquée et pénétrante, l'énergie et la patience dans ce travail, la fidélité inviolable, mais un peu brusque et grondeuse. Il a de la France l'esprit facile et brillant, la verve étincelante, les ardeurs dans la lutte et les élans de l'enthousiasme.

Tout ce que j'ai dit explique, dans une certaine mesure, la valeur de l'écrivain. Toutes ces ressources, toutes ces puissances sont les auxiliaires du génie, mais ne le suppléent jamais; elles entrent même pour une part dans le génie, à la condition d'être par lui élevées et transfigurées. Sans lui, le travail obstiné, les trésors de la doctrine, la noblesse de l'âme, la souplesse et la beauté du langage feront des versificateurs habiles, des publicistes ingénieux et féconds, des rhéteurs corrects et brillants; ils ne feront ni un vrai poète, ni un puissant orateur, ni un grand écrivain. Il faut au front de l'homme et dans son âme le rayon d'en haut: le génie est un don de Dieu. Ce rayon céleste, ce don divin Joseph de Maistre les avait reçus. Un critique littéraire, qui n'était pas chrétien, a dit qu'un grand nombre de pages de Joseph de Maistre resteront parmi les plus belles pages qui aient été jamais écrites dans une langue humaine (2). Ses écrits sont immortels.

Dans quelques heures, vous saluerez le groupe des deux de Maistre. Cette œuvre d'un grand artiste résume admirablement les conclusions de ce discours.

(1) Quelques-uns s'étonneront peut-être que je me serve du nom *Savoisien* et non de *Savoyard*. Si nous remontons au delà de vingt-cinq ans, l'usage d'employer le mot *Savoisien* était absolument universel en Savoie. En remontant plus haut, les autorités ne manquent pas pour confirmer cet usage.

Saint François de Sales emploie le mot: *Savoisien*. En offrant à «Messieurs de Thonon» cet ouvrage, il espère qu'il en sera bien accueilli et profitable, car, dit-il, «son air est du tout *Savoisien*». (*Œuvres de Saint François de Sales*, édit. nouv. et comp. d'Anney, t. I, p. 13.) On se voyait alors: *Savoye*.

Joseph de Maistre se sert du même mot. Je citerai seulement les titres suivants de quelques-unes de ses brochures: *Adresse de quelques parents des militaires savoisiens à la Convention nationale des Français*. — *Mémoire sur les prétendus émigrés savoisiens*, etc.

Claude de Seyssel, qui publia en 1508 ses *Histoires singulières de Louis XII*, le poète Claude de Buttet, né en 1520, le satirique Menenc, les éditions de Froissard en 1559 et de Comines en 1829, disent *Savoisiens*. Les traités publiés portent d'abord *Savoisiens*, et, depuis 1672, *Savoisiens*.

Je demanderai à ceux qui se sont efforcés de faire adopter partout et toujours le mot de *Savoyard* quelles sont leurs raisons et quel est leur droit.

Il en est qui prétendent que le mot *Savoyard* vient des *manifestes* espagnols, des chansons genevoises et du patois piémontais.

(2) SAINTE-BEUVE. *Portraits littéraires*, édit. Garnier, IIe. vol.

«Son vrai triomphe est dans le style. Ici, il est non pas sans égal, mais sans pareil. Solidité, éclat, mouvement, images, souplesse, hardiesse, originalité, onction, brusquerie même, il a toutes les qualités de ces paroles qui sautent à l'oreille et se font écouter; et seul peut-être de son siècle.... il n'imité rien, ni personne. Son style restera la durable admiration de ceux qui lisent pour le plaisir de lire. On dirait que, comme

Regardez bien : Joseph de Maistre est debout dans une attitude de dignité et de grandeur. La tête est haute, le visage est austère, énergique et vivant, le regard assuré et presque dominant.

Son bras droit est replié contre sa poitrine, et sa main tient sa vaillante plume. On pourrait croire au premier regard que ce bras ainsi vivement replié ôte à la statue quelque chose de sa grâce et de son harmonie, mais il manifeste la force de l'infatigable lutteur.

La main gauche est appuyée sur l'épaule de Xavier, placé sur un plan inférieur dans son costume d'officier de la marine sarde. Il tient à la main le manuscrit du *Voyage autour de ma chambre* et regarde son grand frère.

Cette union exprime la tendresse de Joseph pour sa famille et l'entente parfaite des deux frères.

A leurs pieds, la Savoie leur offre l'hommage de sa reconnaissance et de son admiration.

Derrière Joseph de Maistre se dressent les hautes murailles du château des princes qu'il a si fidèlement servis. Ces tours, ces créneaux sont le symbole du passé, dont il n'a point méconnu les faiblesses et les fautes, mais dont il a loué la grandeur et la fécondité. Cette chapelle où reposa le Saint Suaire et dont les vitraux depuis des siècles, étincellent au soleil, est le symbole de la foi dont il a été le dévoué, l'infatigable et souvent le sublime apôtre.

Devant lui s'étend la ville de Chambéry et la Savoie, la France qu'il a tant aimée.

O philosophe, ô théologien, ô grand voyant, ô grand écrivain, ô Joseph de Maistre, restez debout, la tête haute, la main et la plume toujours prêtes pour le combat, dans ce cadre qui est digne de vous ! Que les générations présentes et les générations de l'avenir, en passant devant votre fière image, apprennent ce que peuvent pour la vraie gloire, non seulement la science, l'éloquence et le génie, mais la dignité parfaite de la vie, la fermeté invincible du caractère et l'indépendance sacrée des nobles âmes !

Appelez à vous nos grands hommes et nos grands saints. Que leurs enseignements unis à vos enseignements, que leurs ex-

certaines fontaines pétrifiantes de son pays, qui pétrifient en un moment ce qu'on jette dans leur bassin, il a le don de pétrifier en un instant ce qui tombe dans sa pensée ; tout ce qui en sort est moulé sur sa nature, revêtu d'une surface imperissable et immortelle ; pour caractériser son style, il faut trois noms : Bossuet, Voltaire et Pascal.

« Bossuet pour l'élévation.

« Voltaire pour le sarcasme,

« Pascal pour la profondeur. »

(LAMARQUE, *Cours de Littérature*, t. VIII, p. 74.)

emples et les vôtres nous éclairent, nous soutiennent et nous guident ! *Sicut aquila provocans et volandum pullos suos. expandit alas suas et assumpsit eum* (1).

Nous nous abaissons, relevez-nous : nous descendons, faites-nous remonter les pentes fatales : redites à ce peuple qui s'égare ses exploits et sa mission providentielle : dites-lui qu'il faut agir, travailler, combattre, espérer toujours : montrez-lui les chemins de la prospérité et de la grandeur, et préparez les triomphes de l'Eglise et de Dieu dans les triomphes de la France.

VIOLETTES FRANÇAISES DANS L'EMPIRE DES FLEURS.

Un écrivain anglais, qui signe du pseudonyme d'Argus, fait, dans le *Hong-Kong Telegraph* du 26 août dernier, un tel éloge de l'Asile de la Sainte-Enfance de la ville de Victoria, dans l'île de Hong-Kong, qu'il nous a paru intéressant d'en traduire ici les passages les plus marquants.

« L'idée qu'on se fait généralement d'un couvent, dit-il, chez la plupart des rédacteurs de guides en Europe, est elle d'un grand bâtiment entouré de hautes murailles et rempli de pieuses dames de tout âge, dont l'occupation principale est de faire des prières, de chanter des cantiques, de s'occuper de travaux pieux, pour la réparation de leurs péchés, enfin de se préparer, d'une façon générale, par le sacrifice de toutes les joies mondaines, à la vie éternelle. Le couvent, notre sujet d'aujourd'hui, est aussi différent que possible dans son aspect, dans son organisation, dans l'état et la condition de ses habitants et dans leur genre de vie, des couvents tels qu'on se les représente généralement ou qu'on peut se les imaginer. Bien que ce que nous allons raconter soit la pure et simple vérité, sans vernis étranger, cependant on s'est formé sur l'Asile de la Sainte-Enfance beaucoup d'idées fausses, simplement parce qu'on le connaît trop peu. C'est qu'en effet bien peu nombreux sont, parmi nous, ceux qui réalisent cette idée que, dans cet endroit, nous avons un exemple de ce que Buckminster appelle la plus haute expression de la charité, à savoir la charité en-

(1) Deuter., XXXII, 11.

vers ceux qui ne sont pas charitables. Il ne faut pas supposer non plus que le grand public se rend compte que les courageuses Sœurs du couvent français, comme on l'appelle ici, sont les premières à blâmer si on le veut, du peu d'intérêt qu'on observe à l'endroit de leur institution. La cause en est à ce qu'elles remplissent leur lourde et laborieuse mission d'une manière presque complètement silencieuse. Doit-on s'étonner qu'elles ne fassent pas de rapports annuels et ne les envoient pas, avec une lettre d'introduction, aux éditeurs des journaux locaux, demandant un mot d'aimable réclame dans leurs colonnes? On ne peut se douter de la grandeur de leur tâche, si joyeusement entreprise, pas plus que de sa tendance continuelle à l'augmentation; on ne peut saisir les effets très lointains de leur œuvre qu'après avoir parcouru l'établissement, aimablement guidé par elle. C'est une œuvre méritoire de la plus admirable nature, et le vrai mérite est comme le fleuve, qui fait d'autant moins de bruit qu'il roule des eaux plus profondes.

"C'est en silence, avec dévotion et persévérance, que ces Sœurs travaillent d'un bout de l'année à l'autre, sauvant des centaines d'enfants de la mort par la maladie, la faim et les mauvais traitements. Elles nourrissent, vêtent, éduquent et civilisent les enfants abandonnés des plus pauvres parmi les pauvres. Quelquefois elles ont à protéger de malheureuses fillettes esclaves contre les violences et les brutalités de leurs maîtres cruels. Entre temps elles prennent soin aussi des enfants d'Européens tombés dans le déshonneur, ou devenus orphelins, sans toit, sans argent, sans espoir. C'est sans doute, à cause du peu d'ostentation des moyens employés et par suite du manque d'informations au sujet de cet asile, que la description d'une visite d'inspection sera probablement aussi intéressante qu'instructive. Nous autres, Anglais, avons tous entendu parler des maisons du docteur Barnardo, à Londres, et de sa mission splendide parmi les déshérités de cette ville. Voyons maintenant ce qui se fait à Hong-Kong, dans une classe analogue mais du sexe faible.

"La permission de visiter le couvent fut vite et apparemment joyeusement accordée par la R. Mère Félicie, et par l'intermédiaire de Sœur Louise, sans doute, la doyenne de la communauté, qui compte dix-huit Sœurs. A dix heures sonnait, par une belle matinée du brûlant mois d'août, la visite commença sous la conduite de Sœur Louise, qui possède à fond la langue anglaise. En entrant dans le bâtiment principal, on traverse de spacieuses salles de réception (les parloirs) et la bibliothèque. Les planchers de ces appartements, comme ceux des corridors, sont en bois dur poli. Les pièces sont suffisamment meublées, mais sans luxe, et

tout
leur
et le
con
tée
coco
Là,
de di
les v
Ces l
ce.
aveu
sont
le tra
jeune
fants
et ou
et he
atten
plus l
ron u
pées
ouv
et rob
grand
zaine
temen
prit :
et com
"A
" bien
" toute
" lance
" sont
petites
ler. E
avait p
le doigt
trémité
possible
Sœur re
la rendi
dans un
de fillet

tout y est propre comme le proverbial sou neuf. Il en est d'ailleurs de même dans l'établissement tout entier, voire les communs et les moindres coins. Traversant le vestibule, le visiteur est conduit à la cour de récréation à demi couverte de gazon et plantée çà et là de charmantes fougères arborescentes et de jeunes cocotiers. Nous pénétrons bientôt dans les grandes buanderies. Là, une douzaine ou deux de jeunes Chinoises, ayant en moyenne de dix à dix-huit ans, travaillent avec ardeur à laver le linge et les vêtements des Sœurs et des autres habitants de la maison. Ces lavoirs sont fournis de cuves excellentes et d'eau en abondance. Quelques-unes des jeunes filles employées à ce travail sont aveugles, et la sœur nous apprend que les plus âgées d'entre elles sont capables, malgré leur infirmité, de surveiller convenablement le travail et même de donner des leçons de pratique aux plus jeunes. Ces filles aveugles ont été amenées au couvent tout enfants, n'ayant souvent que quelques jours ou quelques semaines, et ont été élevées entièrement par les Sœurs. Elles ont l'air gaies et heureuses, et leur belle mine rend bon témoignage des soins attentifs et de l'excellente nourriture qu'elles ont reçue. Un peu plus loin nous arrivons aux salles (ouvroirs), dans lesquelles environ une centaine de fillettes, presque toutes Chinoises, sont occupées à des travaux de couture. Quelques-unes travaillaient à des ouvrages envoyés par des dames européennes, tels que bavettes et robes pour bébés, vêtements de dessous pour enfants. Au grand étonnement du visiteur, il découvrit qu'environ une douzaine de fillettes occupées à ourler des mouchoirs étaient complètement aveugles. La question lui vint tout naturellement à l'esprit : comment peuvent-elles savoir quand la tâche est achevée et comment peuvent-elles enfiler leurs aiguilles ?

« Ah ! dit Sœur Louise, vous seriez étonné de savoir combien elles sont adroites. Nous les avons depuis qu'elles étaient toutes petites. Elles travaillent parfaitement sous la surveillance des Sœurs et pour ce qui est d'enfiler leurs aiguilles, elles sont remarquablement adroites. » Elle appela alors l'une des petites, lui donna une aiguille et du fil et lui demanda de l'enfiler. En moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, l'enfant avait passé le fil par le chas. Elle s'était d'abord assurée avec le doigt de la position de celui-ci, puis avait trouvé de même l'extrémité du fil, qu'elle avait tordue pour la rendre aussi fine que possible ; enfin, l'opération s'était achevée en un clin d'œil. La Sœur renvoya l'enfant à sa place, avec un mot de félicitation qui la rendit toute souriante et aussi heureuse que possible. Passant dans une chambre voisine, nous y trouvâmes un grand nombre de fillettes de treize à dix-huit ans occupées à faire de ravissante

dentelle fort demandée dans le pays. Le modèle est choisi par l'une des bonnes Sœurs, et l'exactitude avec laquelle il est copié par ces enfants est tout simplement merveilleuse. Le fil employé vient de France, et l'espèce de dentelle qu'on fabrique appartient à celle bien connue sous le nom de dentelle torchon. D'autres mains ouvrières étaient en train de confectionner des nappes et chemins de table brodés, tandis que d'autres donnaient les derniers points à une magnifique pièce de broderie destinée à l'une des cathédrales de France. Le degré de perfection atteint dans les travaux en main et leur propreté sont également remarquables. Nous avons vu aussi des draps et des couvertures, tant pour l'usage du couvent que pour la vente. Ces derniers ouvrages sont faits d'après les modèles envoyés par les maisons de commerce de Hong-Kong. On fabrique aussi des couvertures pour le couvent, avec des morceaux d'échantillons et des coupons inutilisés, provenant des boutiques de la colonie. La veille du jour où je visitais l'établissement, la Compagnie de l'Asie orientale avait envoyé tout un lot d'échantillons de couvertures et autres étoffes. Si les donateurs avaient vu le nombre d'utiles couvertures qu'on avait fabriquées avec leur cadeau, leur surprise aurait été, sans doute, égale à leur admiration pour l'ingéniosité des ouvrières et le résultat des excellentes leçons des Sœurs. Celles-ci sont occupées du matin au soir à la noble tâche de faire de leurs petites protégées des membres utiles de la société. Le résultat de leurs efforts ne peut que laisser une impression profonde sur l'esprit du visiteur, car il montre qu'elles ont dû employer énormément de persévérance dans leur bonne œuvre."

Nous venions à peine de traduire ces lignes de l'écrivain anonyme anglais de Hong-Kong, que nous lisions dans le très intéressant ouvrage de M. Marcel Monnier, récemment paru en volume, après avoir été imprimé dans les colonnes du *Temps*, dont il était le correspondant, le récit suivant d'une visite à l'orphelinat des Sœurs de Saint-Paul de Chartres, près de Hué en Annam, en 1894 : (1)

" A Kim-long, (situé à un quart de lieue de la citadelle), ces Sœurs ont installé un établissement à plusieurs fins : asile, école, orphelinat, léproserie. Il y a de tout dans leur enclos, vaste comme un parc, aux avenues nettes bordées de haies vives. Sous un hangar, des marmots épellent tant bien que mal la leçon écrite en gros caractères au tableau noir, quelque maxime annamite avec la traduction française. Plus loin, dans une grande paillette, une cinquantaine de couchettes où reposent, enmaillot-

(1) *Le Tour d'Asie* : Cochinchine, Annam, Tonkin, p. 152-153.

tés dans des couvertures, de petits êtres vagissant, pleurant et souffrant, cramponnés quand même à la vie. Les uns ont quelques mois, d'autres seulement quelques heures, ces derniers grelottants, misérables ; j'en ai vu que l'on tentait de calmer en les enveloppant de coton ; plusieurs—les désespérés ceux-là—suspendus dans leurs corbeilles au-dessus d'un récipient rempli de cendres chaudes. Ils ont été recueillis un peu partout, dans les cases sordides, sur le corps des mères mourantes ou mortes, au bord du chemin parfois, ou sur les marches d'une pagode.

“ Et chaque jour on en apporte : c'est un défilé de pauvres diables trimbalant leurs nouveaux-nés. Souvent la place manque, les couvertures font défaut. On improvise alors d'étranges literies, dans des caisses, sur des nattes. Alors on retire des coffres la réserve suprême, des langes bigarrés, des courtpointes extraordinaires, faites de pièces et de morceaux, chiffons de laine et de soie, assemblés à la diable, cousus à grands points par des fillettes ravies de se piquer les doigts pour l'œuvre de la Sainte-Enfance et jouant de l'aiguille sous l'œil satisfait des mamans, au fond de quelque manoir de France, là-bas, très loin. Je me souviens d'avoir assisté à ces travaux d'enfants. J'avouerai même qu'il m'est arrivé de scandaliser très fort et de mettre en courroux d'aimables et mignonnes zélatrices de huit à dix ans, en leur demandant si elles étaient bien sûres que leurs chefs-d'œuvre dussent passer les mers, parvenir à destination et préserver des courants d'air les bébés noirs ou jaunes. C'est le cas ou jamais de faire amende honorable. J'ai vu vos envois, mesdemoiselles, et je puis vous assurer qu'ils sont les bienvenus. Expédiez vos chiffons, j'aime jusqu'à leur bariolage ; il y a je ne sais quoi de fantasque et de touchant dans cette défroque d'Arlequin jetée sur des agonies.

“ Et combien sont-elles à prendre soin de ce petit monde ? Combien pour l'école, pour la crèche, pour la vaste salle dissimulée au fond des jardins, derrière les verdure, asile de souffrance où des mains de femmes pensent de hideuses lèpres ? Huit, pas davantage : deux Françaises assistées de six Sœurs converses annamites. Les plus valides de leurs pensionnaires les aident du mieux qu'ils peuvent ; les enfants vont puiser de l'eau, frottent, nettoient ; des vieillards s'occupent du potager, à la basse-cour, à la cuisine. Assistance mutuelle, au sens le plus étroit du terme, association de pauvres soulageant bien des misères ! ”

Du journal protestant français de Paris revenons maintenant à la feuille protestante anglaise de Hong-Kong, du 29 août dernier, et à sa page sur ce qu'elle intitule “ Hong-Kong inconnu ”

“ En sortant des ouvroirs, le visiteur est introduit dans les classes anglaise, française et chinoise. Dans les deux premières les Sœurs donnent les leçons, tandis que dans la dernière, ce sont deux dames chinoises de Canton qui professent la langue de leur pays. Dans cette partie du couvent, au moment où nous montions le large escalier conduisant aux dortoirs, un bouillant petit garçon aux cheveux blonds, d'environ cinq ou six ans, vint en courant se jeter contre la Sœur et l'embrassa avec tendresse. “ C'est, nous dit la bonne religieuse, un orphelin de parents hollandais. Nous l'avons baptisé sous le nom de Peter. Quand “ on nous l'amena, il n'avait que six jours. Il parle bien l'anglais “ et est, comme vous le voyez, en excellente santé et parfaitement heureux.” Le jeune Peter a une figure de chérubin, de beaux yeux brillants ; c'est un solide bambin qui promet de devenir un fort gaillard. Il a la poitrine, le cou et les épaules d'un lutteur. Son air et sa démarche semblent indiquer qu'il a la force d'un lion. Il fait grand honneur, de toute façon, aux Sœurs qui l'ont élevé et qui du frère bébé ont fait un beau petit garçon. Dans une autre chambre, non loin de là, nous rencontrâmes un autre garçonnet qui, lui aussi, se jeta au cou de la Sœur pour l'embrasser, elle lui sert de père et de mère : il n'en connaît pas d'autres, le pauvre petit, car son père et sa mère, M. et Mme Herton, de Hoihow (dans l'île d'Hainan), sont depuis longtemps passés dans un monde meilleur. Le jeune Herton a l'air en parfaite santé et aussi heureux que possible. Comme le petit Hollandais, il est élevé maternellement et recevra une éducation qui lui permettra de gagner honorablement sa vie dans le monde.

“ Les dortoirs, où dorment plus de quatre cents enfants et jeunes filles, sont des modèles de propreté et admirablement organisés. Chacun a son lit de fer bien élevé au-dessus du plancher, avec son matelas, son oreiller, sa couverture et ses draps. Les jeunes enfants ont des petits lits de fer à bords très élevés pour prévenir les chutes et, dans la salle des bébés (la crèche proprement dite) il y a toujours présentes un certain nombre de jeunes femmes pour s'occuper d'eux, surtout pendant la nuit. Dans chacun des dortoirs se trouvent des pièces proprement meublées pour deux ou plusieurs Sœurs. Près de la tête du lit s'ouvre une fenêtre donnant sur le dortoir, ce qui leur permet de surveiller facilement et sans se déranger ces vastes pièces. Grâce à la dimension et à l'aération parfaite, les dortoirs, aussi propres d'ailleurs que confortables, ne laissent rien à désirer au point de vue de l'hygiène et de la salubrité. Toutes ces précautions sont dues au zèle si méritant de la Révérende Mère Supérieure et de ses aides dévouées. Le travail de sauvetage qu'elles ont entrepris est

aussi digne de louanges qu'il est heureux, car leurs succès sont étonnants. On ne peut assez dire combien est belle et admirable cette conversion des enfants abandonnés en utiles couturières et parfaites lavandières. Chacune de ces vaillantes Sœurs remplit sa tâche dans ce monde, de façon à nous faire croire en vérité que le jour où Dieu l'appellera à lui, elle passera de ce monde de misères dans celui de l'éternelle paix pour y recevoir la digne récompense et le bonheur parfait.

“ L'une des dépendances les plus intéressantes, tout en étant la plus triste, est l'infirmerie des bébés. En y entrant, je rencontrai pour la première fois l'aimable et charmante Révérende Mère Supérieure. Elle surveillait environ une vingtaine de bébés reposant dans leurs petits berceaux, et que des Sœurs nourrissaient au moyen de biberons de lait chaud. Tous étaient des enfants de quelques jours seulement, sauf quelques-uns, qui pouvaient bien avoir un mois ou deux. C'était un spectacle vraiment triste que de voir là ces jeunes êtres abandonnés par leurs parents, les uns parce qu'ils étaient malades, les autres parce qu'ils avaient le tort d'être des filles, alors que l'on n'estime que les garçons. C'est qu'en effet les filles sont une cause de dépenses et sont moins utiles à leurs parents. D'autres enfin ont été abandonnés simplement parce que leurs mères paresseuses et négligentes ont voulu s'épargner l'embarras de les élever. En conséquence, elles les ont d'abord presque laissé mourir de faim, puis elles les ont amenés au couvent quand il ne leur restait que la peau et les os, sachant bien qu'ils seraient au moins décemment enterrés. C'était un spectacle bien triste de voir ces petites figures tirées, ces bras émaciés, ces yeux enfoncés dans leurs orbites et les joues si creusées de ces misérables petites créatures. Beaucoup d'entre elles étaient en train de passer dans un monde meilleur, ayant été amenées dans cet asile des abandonnés alors qu'il était trop tard. Cependant les Sœurs faisaient tout ce qu'il leur était humainement possible pour les sauver. On les avait lavées et habillées de linge immaculé. On leur avait donné du lait ; l'infirmière, Sœur Louise, les soignait de son mieux avec l'aide du médecin de l'établissement, le docteur Krieg, qui les visitait chaque jour. On me dit qu'un bon nombre de ces enfants sont, quand on les amène à l'asile, couverts de brûlures sur la tête, les bras et les jambes. C'est que leurs mères ont essayé de les guérir ainsi de la fièvre ou de la diarrhée, qui sévissent fréquemment sur un grand nombre d'enfants indigènes de Hong-Kong. Ayant demandé combien on recevait d'enfants chaque année, la Sœur me répondit que la moyenne des réceptions dépasse un millier, et la plupart des enfants sont si malades ou ont été si négligés avant qu'on les

apporte, qu'il est impossible de les sauver. Ils déclinent pendant quelques jours, quelquefois même pendant plusieurs semaines, puis la vie s'éteint graduellement. Ils ne peuvent plus prendre le biberon, et leurs petites lèvres finissent par se fermer définitivement, les extrémités se refroidissent, et les yeux deviennent fixes. Il se produit enfin une dernière convulsion, et la mort ferme sa main sur l'innocente et faible créature. En vérité, dans cette crèche, on se sent dans la vallée de la mort; car on n'a au tour de soi que des mourants qu'aucun soin et aucune science ne peut sauver.

« Quand on se rappelle que cette institution existe à Hong-Kong depuis 1858, et que depuis des années la moyenne annuelle des admissions dépasse le millier, et qu'il n'y a en ce moment que quatre cents enfants dans l'asile, on se peut faire une idée de la mortalité considérable qui règne sur les enfants du pays. La cause est due, comme nous l'avons vu, à ce que les mères ne les apportent aux Sœurs que lorsqu'ils ont été à demi tués par les médecins chinois ou par la négligence ou l'ignorance de leurs parents.

« Une partie de la maison est réservée à l'éducation et à l'instruction des enfants des Européens, qui y sont entièrement séparés des Chinois. Leurs dortoirs sont en dehors du bâtiment de l'asile proprement dit, et près des locaux habités par la Révérende Mère et les Sœurs les plus anciennes. Leurs repas sont servis dans un réfectoire très aéré avec un balcon ayant vue sur le port.

« Les détails suivants sur l'origine de l'asile et sur ses ressources ont été donnés par Sœur Louise. En 1845, Mgr Forcade, venant de France et se rendant au Japon, s'arrêta à Hong-Kong, où il passa deux ans. N'ayant pu pénétrer dans son diocèse, il retourna alors en France, et, en 1848, il revenait à Hong-Kong accompagné de quatre religieuses à la tête desquelles se trouvait sa propre sœur, qui fut la première supérieure du petit asile ouvert cette année-là. En 1860, une des Sœurs de l'asile de Saïgon, qui avait une fortune particulière considérable, acheta la partie de la propriété où se trouve aujourd'hui l'aile gauche ou orientale. En 1880, quelques magasins à côté ayant été presque entièrement détruits par un incendie, elle acheta le terrain sur lequel elle fit élever les beaux bâtiments de l'hospice actuel, qui furent inaugurés en 1884. Depuis ils ont reçu les extensions et modifications jugées nécessaires, et si les Sœurs en avaient le moyen, elles devraient encore les agrandir considérablement en vue de suffire aux nécessités sans cesse croissantes de leur mission de charité. Malheureusement les fonds ne viennent que très

lentement pour cette bonne œuvre, et il est nécessaire de demander à l'office central de Paris, connu sous le nom d'œuvre de la Sainte-Enfance, une allocation annuelle de 23,000 francs. Depuis peu cependant, les Chinois, qui ont des raisons sérieuses pour soutenir libéralement cette institution, se sont mis à faire des dons annuels que récolte la Sœur Macarie, qui est à Hong-Kong depuis trente ans. L'origine de ces charités nous a été ainsi racontée. La fille d'un riche commerçant chinois, un *comprador*, comme on les appelle, fut amenée en grand secret à la porte de l'asile par la nourrice, qui remit en même temps à la Sœur tourrière une modeste aumône de cinq dollars (environ 25 francs), avec prière qu'on acceptât l'enfant dont elle refusa de donner le nom, ainsi que celui des parents. Cette petite Chinoise était alors mourante de la fièvre, mais grâce aux bons soins des Sœurs, au bout de quelques mois, elle était non seulement guérie, mais encore engraisée et en bonne mine. Le *comprador*, l'ayant appris, envoya sa femme rechercher la petite fille, qui fut reconnue par sa mère et ramenée chez ses parents, où l'on fêta son retour avec grande joie. Toute la famille du *comprador* prit aussitôt l'asile sous sa protection, et l'on fit une souscription en sa faveur chez les amis et connaissances.

“ Quand un enfant est reçu à l'asile, il y est élevé dans la religion catholique. Mais quand ce sont des jeunes filles que l'on confie aux soins des Sœurs, celles-ci n'exercent sur elles aucune influence pour les convertir.

“ Elles sont laissées complètement libres d'adopter la religion catholique ou de n'en avoir aucune. Elles assistent avec les autres enfants aux exercices religieux du matin et du soir, dans la jolie petite chapelle de l'établissement, où il y a place pour plus de quatre cents personnes. Si elles désirent se faire instruire, les Sœurs leur expliquent naturellement les pourquoi et les parce que de tout ce qui attire leur attention. Si après avoir compris les principales vérités du catholicisme, elles désirent l'adopter entièrement, alors seulement on les admet au baptême. Quelques-unes des orphelines élevées dans la maison y ont acquis une foi profonde, ont pris le voile et instruisent maintenant leurs compatriotes moins fortunées à Hong-Kong même, ou [dans d'autres parties de la Chine.

Revue au Monde catholique.

A. A. FAUVEL.

(A suivre.)

Le mouvement catholique

AU CANADA

Nous voyons par les journaux que le R. P. Barry, choisi par le Vatican comme coadjuteur de Mgr Rodgers, de Chatham, N. B., a décliné cet honneur, alléguant qu'il est un peu sourd et myope. Trois autres noms seront envoyés à Rome. On croit que ceux des Révds. Pères Dugal, Babin et Allard seront du nombre. Les Acadiens forment la grande majorité des catholiques du diocèse de Chatham et il y a lieu d'espérer que Rome entendra enfin leurs vœux et leur donnera un évêque de leur nationalité. Les provinces maritimes forment, en effet, une province ecclésiastique, avec cinq diocèses, dont le siège archiépiscopal est à Halifax, dans la province de la Nouvelle-Ecosse. La majorité de la population catholique, dans les diocèses de l'Île du Prince-Édouard et du Cap Breton, est écossaise, et les évêques de ces diocèses appartiennent à cette nationalité. Dans les diocèses de Halifax et de St Jean, la majorité est irlandaise et c'est cette nationalité qui fournit les titulaires à ces sièges. Il semble qu'il soit tout juste et légitime d'attendre l'application de la même règle dans le diocèse de Chatham, où les deux-tiers de la population catholique sont acadiens.

Nous lisons dans la "Semaine Religieuse de Montréal."

Nos lecteurs n'ont pas oublié l'émotion générale causée, il y a quelques mois, par la triste nouvelle de l'écroulement de la cathédrale de Nicolet.

Cette église, qui promettait d'être un des plus beaux monuments religieux du Canada, n'était pas encore complètement achevée, lorsqu'un des piliers s'est écrasé, emportant avec lui la plus grande partie de l'édifice.

On a naturellement cherché, dès les premiers jours, à établir sur qui devait retomber la responsabilité d'une telle catastrophe.

Les ouvriers furent interrogés; des experts, architectes et ingénieurs, furent requis d'examiner la qualité des matériaux

insi que la façon dont ils avaient été employés ; mais après bien des enquêtes et bien des expertises, il devint évident qu'aucune solution à l'amiable n'était possible.

L'affaire menaçait d'être portée devant les tribunaux, et d'y traîner en longueur.

Mgr Moreau, le vénérable évêque de Saint-Hyacinthe, est alors intervenu. Il proposa de soumettre le litige à un tribunal d'arbitrage composé de Nos Seigneurs les archevêques d'Ottawa, de Québec et de Montréal.

Cette proposition fut acceptée par les parties intéressées, c'est-à-dire : d'une part, par la corporation de Nicolet, et d'autre part, par les entrepreneurs de l'édifice écroulé, MM. Paquet et Godbout.

De chaque côté, on s'engageait en même temps, par acte légal, à reconnaître comme définitive et suprême la décision des arbitres.

Il fut même stipulé que, dans le cas où l'une des parties voudrait contester la dite sentence pour quelque cause que ce fût, elle ne pourrait le faire à moins de payer d'avance à l'autre partie, à titre de dommages liquidés, une pénalité de quarante mille piastres.

La cause s'est plaidée à l'archevêché de Montréal, devant Nos Seigneurs Duhamel, Bégin et Bruchési. Mgr l'archevêque d'Ottawa, ayant par droit d'ancienneté préséance sur les deux autres prélats, c'est à lui qu'a été dévolue la présidence du tribunal.

Deux savants avocats de Montréal, MM. Beaudin et Migneault, étaient chargés de soutenir les intérêts de la corporation épiscopale de Nicolet.

Trois avocats de réputation, M. Lamothe, de Montréal, et MM. Lussier et Gendron, de St-Hyacinthe, représentaient MM. Paquet et Godbout.

Le procès a duré près de deux semaines. Il a été conduit, de part et d'autre, avec beaucoup de dignité, de conscience et d'habileté. Deux séances de trois heures chacune avaient lieu tous les jours. Une trentaine de témoins et plusieurs experts ont été entendus.

Quelques questions de droit furent soulevées pendant le procès, et les débats qui s'en sont suivis ont été particulièrement intéressants.

Son Excellence Mgr Falconio, délégué apostolique au Canada, de passage à Montréal, Sa Grandeur Mgr Gauthier, archevêque de Kingston, et Sa Grandeur Mgr Langevin, archevêque de St-Boniface, ont assisté pendant quelques instants à l'interrogatoire des témoins.

Les "amiables compositeurs" ont maintenant par devers eux le texte sténographique de toutes les dépositions et de toutes les expertises, ainsi que les factums des savants avocats. D'après la teneur du compromis, ils devront communiquer par écrit leur décision aux parties en cause. M. Jetté, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, voulut aussi honorer de sa présence l'une des dernières audiences du tribunal, celle où les avocats commencèrent leurs plaidoiries.

Nos lecteurs penseront sans doute, comme nous, que cet

événement unique, et dont l'importance assurément n'échappera à personne, méritait d'être consigné ici avec les développements que nous lui avons donnés.

C'est une nouvelle preuve de l'union et de la confiance réciproque qui existent, dans notre pays, entre le clergé et les classes même les plus élevées de la société.

On annonce que M. A. J. Deschamps, architecte bien connu de Montréal, partira ces jours-ci pour New-York, où il s'embarquera pour la France, à bord du transatlantique "La Champagne." M. Deschamps s'en va à Paris, où il entrera dans l'Ordre des Frères Maristes. Ces derniers se livrent à l'enseignement.

Un incident qui mérite d'être noté : la première ordination à la prêtrise dans le pays, d'un Père franciscain par un évêque de son ordre, et un évêque ayant la haute qualité de délégué apostolique, a eu lieu à Montréal le 27 novembre dernier.

AUX ETATS-UNIS

L'Observer, de New-York, a découvert que les Canadiens-français sont la cause de tous les maux qui affligent le monde religieux dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, entre autres de la violation du repos dominical. Il va sans dire que *L'Observer* a vu cela dans un miroir faussé. Un miroir fidèle ne l'aurait pas obligé à sortir de son propre milieu pour trouver ce qu'il cherchait.

Le *Globe Democrat*, de St. Louis, Mo., raconte l'histoire d'une guérison extraordinaire qui paraît avoir le caractère d'un miracle. Il s'agit de la disparition instantanée d'un cancer déclaré incurable par le médecin qui soignait la malade, Mme Burke, une Sœur du Sacré-Cœur, du couvent d'Omaha. Cette guérison aurait été obtenue par l'intercession de la Bienheureuse Mère Barat, fondatrice de l'ordre des Sœurs du Sacré-Cœur, en France, dont le procès de canonisation est pendant à Rome.

L'archevêque de St. Louis, Mgr Kain, a été mis au courant des détails de cette guérison extraordinaire, mais il a naturellement refusé de se prononcer sur le caractère miraculeux du fait avant qu'on en ait recueilli les preuves authentiques, pour les soumettre aux épreuves régulières en pareil cas.

On sait que le général Funston a menacé de poursuites Mgr Ireland, qui l'a invité à se laver des accusations le tenant responsable du pillage commis dans les églises, aux Philippines, par des soldats de l'armée américaine. Le *San Francisco Monitor*, qui était menacé de poursuites du même genre, dit à ce sujet :

On ne saurait choisir de meilleur temps pour arriver à établir la vérité en cette affaire. Si le général Funston est désireux de se justifier, rien ne saurait l'en empêcher. Il n'y a pas une ville dans ce pays où il y ait autant qu'à San Francisco de "butin de guerre," sous forme d'ornements d'églises et d'articles religieux volés dans les églises des Philippines. Les soldats qui les ont emportés chez eux ne font pas de mystère au sujet de leur acquisition. Les volontaires, en général, surtout ceux qui ne sont pas catholiques, regardaient évidemment tout ce qui se trouvait dans le pays ennemi comme la proie légitime du premier individu qui s'en emparerait. C'est surtout le cas pour ce qui concerne les ornements d'églises et les articles religieux.

Allons, que le général Funston procède et que l'on sache une bonne fois à quoi s'en tenir sur ces profanations reprochées aux officiers et soldats de l'armée envahissante.

Les pompiers de New-York, qui se composent de catholiques dans la proportion de 80 pour 100, ont deux aumôniers catholiques, qu'ils ont appris à admirer et à vénérer pour leur courage autant que pour leurs vertus. Ces prêtres ont fait un bien énorme parmi ces hommes un peu rudes, mais qui se rachetaient par de belles qualités.

N'est-il pas étrange que New-York qui, de toutes les villes du monde, est la dernière où l'on s'attendrait à trouver pareil service religieux, soit la seule qui le possède, à notre connaissance ?

A la suite d'une scission dans l'église de la Visitation, à Philadelphie, 61 convertis ont été reçus dans le sein de l'Eglise catholique.

Les évêques américains ont été invités à se rendre à Rome pour les fêtes auxquelles l'Année Sainte donnera lieu.

L'événement de la semaine, aux Etats-Unis, a été la conversion au catholicisme de l'une des personnalités les plus en vue du monde protestant, le révérend Benjamin F. De Costa, recteur de

l'Église épiscopaliennne de St Jean l'Évangéliste, à New-York. Cette conversion a créé toute une sensation.

Depuis longtemps M. De Costa exprimait des vues qui draient mal avec les idées reçues parmi les protestants, et nous avons eu occasion nous-mêmes de le citer une fois en l'approuvant et souhaitant que, logique jusqu'au bout, il renonçât à son hérésie pour embrasser la vérité pleine et entière dont seule l'Église catholique a le dépôt et la garde. Nous ne pouvons que nous réjouir de voir notre vœu réalisé.

Chose singulière, c'est ce qui fait le fond des attaches protestantes, le culte de la Bible, qui a amené M. De Costa au catholicisme. L'Église catholique, dit il, est la seule qui conserve, comprend et interprète la Bible comme elle doit l'être.

C'est aussi la seule, ajoute t-il, qui puisse offrir une base vraie et solide à l'unification de la chrétienté, comme c'est la seule qui s'adapte aux progrès scientifiques et intellectuels du siècle. En d'autres termes, l'Église catholique est l'Église de l'avenir comme celle du passé, reliée qu'elle est à tous les âges par un enchaînement indestructible reposant sur la parole même de Dieu.

M. De Costa, étant marié, ne peut aspirer à la dignité de la prêtrise, à moins de sacrifices qu'il ne para t pas disposé à faire, car on annonce qu'il va désormais se consacrer à des travaux littéraires et scientifiques. Ce sont les Pères Jésuites qui l'ont préparé à son entrée dans l'Église.

AUTRES PAYS

ITALIE.—Le Souverain Pontife vient de publier une constitution par laquelle les indulgences du jubilé de l'année 1900 sont accordées aux religieuses, aux oblates, aux tertiaires et aux autres jeunes filles ou femmes vivant dans les monastères ou les pieuses communautés, ainsi qu'aux ermites, aux infirmes, aux prisonniers, aux captifs, avec les pouvoirs opportuns en ce qui touche les absolutions et les commutations de vœux. Nous en donnerons le texte dans notre prochaine livraison.

—Nous lisons dans la *Croix* sous le titre *Indulgences apocryphes* :

La Sacrée Congrégation des indulgences et reliques a eu, sous la docte et vigilante préfecture du cardinal Gotti, un redoublement d'activité. Elle a publié de nombreux décrets, parmi lesquels il faut faire une place à part au sommaire des indulgences sur le Saint Rosaire. Mais en dehors des concessions d'indulgences qu'elle a enregistrées, des doutes auxquels elle a répondu, elle a fait imprimer, il y a quelques mois, une liste de prières indulgenciées apocryphes et qui avaient été très répandues parmi les fidèles.

Publier une pareille liste était un immense service rendu à la vraie dévotion ; mais cela ne suffisait point, car elle était loin d'être complète, et il fallait que, sinon tous les fidèles, au moins les prêtres eussent entre les mains des règles sûres pour distinguer les indulgences vraies de celles qui ne le sont pas.

Le cardinal Gotti, après avoir fait examiner la question en Congrégation plénière, vient de faire publier les règles suivantes :

Règle I.— Toutes les indulgences qui se trouvent dans la dernière collection publiée par la Congrégation des indulgences sont authentiques. (Il s'agit de la *Raccolta di orazioni e pie opere*, éditée à la Propagande en 1898).

Règle II.— Les indulgences générales qui ne se trouvent point dans cette collection, ou qui auraient été accordées après sa publication, ne doivent être tenues pour authentiques que lorsque l'original de la concession aura été reconnu par la Sacrée Congrégation des indulgences, à laquelle il faut le montrer sous peine de nullité de la concession.

Règle III.— Sont authentiques les indulgences accordées aux Ordres et Congrégations religieux, aux Archiconfréries, Confréries, pieuses Unions et Sociétés, quelques églises plus célèbres, lieux pieux et objets de dévotion qui se trouvent dans des sommaires reconnus et approuvés par la Sacrée Congrégation des indulgences et publiés avec son autorité ou sa permission.

Règle IV.— Ne sont point regardées comme authentiques les indulgences, soit générales, soit particulières, contenues dans des livres, brochures, sommaires, feuilles volantes ou même dans des images imprimées sans l'approbation de l'autorité compétente. Cette approbation ne doit se donner qu'après un diligent examen et être très nettement exprimée.

Règle V.— Sont apocryphes ou complètement révoquées les indulgences de mille ou plusieurs milliers d'années, quelle que soit l'époque de leur concession.

Règle VI.— Sont suspectes les indulgences plénières que l'on assure concédées à la récitation de quelques paroles, l'indulgence *in articulo mortis* exceptée.

Règle VII.— Doivent être rejetées comme apocryphes les indulgences qui se trouvent dans des brochures, des feuilles volantes, imprimées ou manuscrites, dans lesquelles on promet des indulgences, excédant l'usage et la modalité de ces concessions, pour des motifs légers ou superstitieux, à cause de révélations incertaines ou sous des conditions illusoires.

Règle VIII.— Doivent être rejetées comme mensongères les brochures ou feuilles dans lesquelles on promet aux fidèles, contre la récitation de telle ou telle prière, la délivrance d'une ou plu-

sieurs âmes du Purgatoire, et les indulgences que l'on dit ajoutées à cette promesse sont apocryphes.

Règle IX.—Sont apocryphes ou gravement suspectes, les indulgences que l'on donne de concession récente, si elles sont d'un nombre d'années ou de jours inusité.

—M. Bertrand de Saint-Georges, le correspondant romain de la *Vérité* de Paris, nous donne les noms des cardinaux qui seront chargés d'ouvrir, au nom du Souverain Pontife, les portes jubilaires des basiliques de Saint-Paul-hors-les-murs, de Saint-Jean de Latran et de Sainte-Marie Majeure, pendant que Léon XIII lui-même ouvrira la porte jubilaire de Saint-Pierre, et nous décrit le cérémonial qui sera suivi à Saint-Pierre :

Dans le prochain consistoire, le Pape nommera légats "a latere" les cardinaux qui seront chargés d'ouvrir en son nom les portes jubilaires des basiliques patriarcales. Le cardinal Oreglia sera délégué à cet effet pour St-Paul-hors-les-murs, les cardinaux Satolli et Vincent Vannutelli, archiprêtres des basiliques du Latran et de Ste-Marie Majeure, seront délégués pour leurs propres basiliques.

Le Pape lui-même ouvrira la porte jubilaire de la basilique de Saint-Pierre, mais la cérémonie ne se fera pas à l'heure des vêpres, mais plutôt vers midi, afin d'éviter le grand froid de la soirée. On a même ordonné à cet effet d'établir une clôture dans le portique de Saint-Pierre, pour préserver le Souverain-Pontife de tout courant d'air. La cérémonie est bien simple : elle consiste en le chant du psaume : "Jubilate," suivi d'une oraison. Le Pape frappe trois fois à la porte avec un marteau d'or, les San Pietrini qui ont d'avance scié la maçonnerie, la font tomber et les pénitentiaires laveront le seuil avec de l'eau consacrée la veille par le Souverain Pontife qui, un cierge à la main, entrera le premier par la Porte sainte en entonnant le "Te Deum." A la même heure, les cardinaux légats accompliront la cérémonie aux trois autres basiliques. Mais on ne chantera pas les vêpres solennelles avec l'assistance du Pape. Cette cérémonie serait trop fatigante pour Léon XIII, qui se contentera d'aller prier devant le Saint-Sacrement pour remonter ensuite au Vatican.

On sait que cette imposante cérémonie aura lieu la veille de Noël.

—La canonisation du bienheureux de la Salle et du bienheureux Rita de Cascia est fixée au 6 mai 1900.

La béatification des vénérables Jeanne de Lestomac et Martinyce est fixée au dimanche suivant.

—On vient de placer dans la basilique Vaticane, parmi les fondateurs d'ordres, une statue de saint Pierre Fourier, œuvre du sculpteur français Noël.

— Les dernières nominations romaines :

S. Em. le cardinal Serafino Vanutelli est nommé grand Pénitencier, en remplacement du cardinal Verga.

S. Em. le cardinal Gotti remplacera le cardinal Serafino Vanutelli, qui était Préfet des Congrégations des Evêques et Réguliers.

S. Em. le cardinal Vivez, y. Tuto est nommé protecteur de la Congrégation des Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception. On sait que c'est à cette congrégation qu'appartient notre éminent collaborateur Dom Benoit.

Le cardinal Ferrata est nommé préfet de la Congrégation des indulgences.

FRANCE.—Le grand congrès annuel des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais a obtenu un vif succès. Il se composait comme l'an dernier de plusieurs petits congrès. Le soir, dans de grandes assemblées générales, des orateurs éminents résumaient les travaux de chacun de ces congrès. La plupart des questions concernant la vie religieuse, politique, sociale du pays ont été traitées dans les divers congrès de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, des œuvres de jeunesse, de foi et de prière, des œuvres ouvrières et agricoles, de l'art chrétien, des patronages, de la démocratie chrétienne, des œuvres eucharistiques. La rentrée de l'Institut catholique de Lille, une institution très florissante, a eu lieu pendant le congrès, qui était présidé par M. Thellier de Poncheville et auquel Mgr Sonnois a donné le plus dévoué concours.

—En réponse aux interpellations diverses qui visaient les différents actes de son cabinet, M. Waldeck-Rousseau a brièvement défendu les projets de loi relatifs au droit d'association et à la liberté d'enseignement dont ses collègues et lui prennent la responsabilité.

Voici un extrait de l'*Univers* qui dit ce que vaut le projet de loi sur les associations :

Le projet de loi que le gouvernement a déposé est favorable aux associations en général et met hors du droit commun les congrégations religieuses.

Le nom de celles-ci n'est pas prononcé, mais on a rédigé pour elles, c'est-à-dire contre elles, la formule suivante :

"Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, à la Constitution, à l'ordre public, aux bonnes mœurs, ou emportant renonciation aux droits qui ne sont pas dans le commerce, est nulle et de nul effet."

Dans l'exposé des motifs, la formule est expliquée :

"Notre droit public, celui de tous les Etats, proscribit tout ce qui constituerait une abdication des droits de l'individu, une renonciation à l'exercice des facultés naturelles de tous les citoyens : droit de se marier, d'acheter, de vendre, de faire le commerce, d'exercer une profession, de posséder, en un mot, tout ce qui ressemblerait à une servitude personnelle. De là vient que tout engagement personnel, par voie d'association comme par tout autre contrat, doit être temporaire, et que, même temporaire, il ne peut être absolu, porter sur l'ensemble des droits de la personne."

Cette combinaison d'interdictions, au nom de la liberté, n'est pas nouvelle. Elle figurait dans un projet de loi que le même M. Waldeck Rousseau avait rédigé comme ministre en 1882.

Le système proposé aujourd'hui encore ne serait pas applicable aux associations actuellement reconnues et autorisées. Aura-t-il le même sort que ceux qui ont été présentés assez souvent depuis vingt années? Peut être. On devra cependant l'examiner.

Quant au projet Leygues, son premier article en indique la portée. Le voici :

Article premier.—Un stage scolaire de trois ans, dans les établissements publics d'instruction secondaire, est exigé des aspirants et des aspirantes aux fonctions publiques, pour lesquelles sont requises les études secondaires ou supérieures, ainsi que des candidats ou candidates aux examens ou concours d'admission aux écoles de l'Etat établies pour le recrutement des services publics. Les dernières années d'études entrent seulement en ligne de compte pour le stage scolaire.

Et pour comprendre toute la portée de cet article, lisez ces lignes de *l'Univers* :

Et remarquez le bien ! Par fonctionnaires on n'entend pas seulement ceux que la langue usuelle englobe sous ce mot. On y confond les ingénieurs, les soldats, les marins, les consuls, les archivistes, les bibliothécaires, les professeurs, etc., tous ces hommes, en un mot qui sont beaucoup moins les agents de l'Etat que les serviteurs de la patrie.

M. Méline, qui a déclaré que la vraie lutte était "entre les libéraux et les sectaires de la République", qui a flétri la politique de violence du cabinet, a spécialement dénoncé ce dernier projet.

—Au moment où l'on recommence contre les religieux la campagne de 1880, la *Croix* a remis avec à propos devant le public une série de chiffres fournis par un journal étranger et qui indiquent ce que coûterait en réalité au peuple la suppression ou l'expulsion des congrégations religieuses.

Voici ces chiffres éloquentes :

Ces Congrégations instruisent, avec un succès qu'atteste la

jalousie des concurrents, deux millions d'enfants, sans qu'il en coûte absolument rien au budget.

Au point de vue charitable, elles donnent asiles (vivres et couverts compris), à plus de *cent mille vieillards*, dont vingt-huit mille chez les Petites Sœurs des pauvres.

Elles élèvent *soixante mille* orphelins.

Elles ont recueilli et assistent actuellement *deux cent cinquante mille* déshérités dans leurs refuges et hôpitaux, le tout sans qu'il en coûte rien aux contribuables !

Supposez maintenant que l'Etat s'avise un jour de prendre à sa charge toute cette multitude d'indigents et d'infirmes. Il y devra dépenser une somme annuelle de plus de cent millions représentant un capital de *trois milliards*.

Et cela sans compter les *gros traitements* à servir aux administrateurs, rien moins que désintéressés, auxquels sera confiée la fonction de gérer, répartir et distribuer ces immenses contributions de la charité *forcée* ; sans compter encore les *sommes gaspillées* par l'incurie des uns, et celles *distraites* par l'improbité d'autres, ainsi qu'en témoignent trop souvent les dénonciations de la presse quotidienne.

Il est dès lors facile de prévoir quels résultats sortiraient du succès de cette campagne impie et odieuse menée contre l'ensemble des œuvres religieuses en France.

Ce serait : pour les *malheureux assistés*, moins de secours pécuniaires et moins de soins dévoués : . . . pour les *contribuables forcés*, plus d'impôts *additionnels* à payer à l'Etat, au département, à la commune : . . . pour une *élite de citoyens français*, le refus de la plus précieuse des libertés, celle de se dévouer au soulagement de ses semblables pour l'amour de Dieu.

Les seuls à bénéficier de cette campagne, à la fois antireligieuse, antisociale et antipopulaire, seraient ces *politiciens*, juifs et francs-maçons ambitieux et cupides qui, ayant répudié eux-mêmes la religion traditionnelle de la France, n'aspirent qu'à l'*arracher* pareillement du cœur des électeurs, en vue de capter *plus sûrement* leurs suffrages et d'arriver, portés par eux, à la domination du pays ! . . .

— Dans l'admirable discours qu'il a prononcé la veille de la rentrée des chambres, à l'occasion de l'inauguration du monument de Mgr Freppel, l'illustre évêque d'Orléans, Mgr Touchet, faisant allusion à la campagne anticléricale actuelle, a tracé aux catholiques leur programme d'action et éloquemment formulé leurs espérances :

Aimons l'Eglise. Quelques-uns pensent qu'elle va traverser une crise nouvelle et plus rude que celles qu'elle a connues jusqu'à ce jour. Qui sait ? On a vu de bien petites pluies abattre un bien grand vent. Je ne peux me résigner à croire que des hommes d'Etat affecteront jusqu'au bout de prendre des pages de journalistes violents pour l'opinion du pays. Je ne puis croire qu'ils ne se décideront pas à exaucer les aspirations de ce noble pays qui

ne leur demande que deux biens : le travail et la pacification. Je ne puis croire qu'à la veille d'inviter l'Europe à venir s'asseoir à notre foyer pendant l'Exposition universelle, ils soient décidés, ces hommes d'Etat, à troubler la famille française avec des actes qui seraient qualifiés d'intolérants par nos hôtes, vissent-ils de l'Angleterre, de l'Amérique, de la Suisse, de la Prusse protestantes.

Non, jusqu'à preuve faite, je ne puis croire ces choses ! je ne puis croire qu'ils ne verront jamais les belles et grandes œuvres qu'il y aurait à entreprendre parmi nous pour le bien de la patrie et de l'humanité, si nous étions unis.

Cependant, quel que soit demain, et surtout s'il était aussi sombre qu'on nous le prophétise, ne cédon's ni aux excitations ni au découragement. Prenons le drapeau de la nation, prenons-le loyalement. C'est notre droit : il est à tout le monde, sans doute ! Sur ce drapeau de la République française, écrivons deux mots seulement : droit, liberté. Pas de privilèges, nous n'en demandons pas : nos droits, les droits de tous, dans les conditions où tous les exercent. Pas de servitudes non plus, par exemple. Nous n'en souffrirons pas. Nous sommes des citoyens comme d'autres. La liberté dans la mesure où elle ne blesse pas autrui !

Autour de ce drapeau, sonnons le ralliement. Plusieurs soutiennent qu'il ne se lèvera pas de troupe pour le défendre. C'est à démontrer. En tout cas, vous y seriez bien, vous, jeunesse chrétienne que j'aperçois : vous y seriez, n'est-ce pas ?

Suppose que vous et nous dussions pâtir de cet illustre voisinage, qu'importerait ? Qui souffre pour le droit et la liberté peut regarder aussi du côté du ciel avec confiance : Dieu l'attend. Il peut regarder aussi du côté de la terre, surtout quand cette terre est la terre de France. Le dernier mot y tarde parfois, mais il y fut toujours au droit et à la liberté !

Parlant le surlendemain à Paris en l'honneur d'un autre champion de l'Eglise, feu M. Chesne-ong, le P. Coube, S. J., faisait écho aux paroles de l'évêque d'Orléans :

La liberté, messieurs, l'Eglise ne demande pas autre chose aux législateurs et aux gouvernements de ce temps. La liberté est un grand bien, ou plutôt c'est la racine et la condition de tout bien. Ce siècle est avide de liberté. Comme la cavale échappée qui aspire bruyamment l'air dans l'immensité des savanes, ce siècle, qui s'est jeté à corps perdu dans la liberté, en a respiré l'air avec amour et s'est enivré de ses parfums et de ses brises. Jouissez donc de la liberté, ô sociétés modernes, mais ne la gardez pas pour vous seules. L'Eglise y a droit comme vous. Est-ce donc trop pour votre libéralisme de ne pas lui forger des chaînes ? N'est-ce pas pour tous que vous avez proclamé la liberté, l'égalité, la justice ? Et, à défaut de justice, votre intérêt ne plaide-t-il pas en faveur de la liberté ? Ce n'est pas pour elle, en effet, c'est pour vous que l'Eglise veut être libre. Ce qu'elle vous demande, c'est la liberté de faire le bien et de répandre la lumière, c'est la liberté de rendre vos enfants bons et purs, de secourir vos pauvres, de soigner vos malades, de consoler vos mourants ;

c'est la liberté de vous entr'ouvrir les perspectives immortelles, si douces après les maux de cette vie : c'est la liberté de vous aimer et de vous sauver, de souffrir et de mourir pour vous. Voilà, ô sociétés modernes, ce que vous réclame l'Eglise.

—Les meilleurs esprits ont toujours proclamé que la politique anticléricale était en réalité une politique antifranaçaise. Et c'est pour les gens non prévenus, l'évidence même. Ainsi la persécution des religieux ne peut que nuire au prestige de la France en Orient et l'agitation anticatholique empêche le pays de jouer dans la politique universelle le rôle auquel il a droit.

M. Austin Chamberlain, fils du fameux homme d'état, vient de proclamer dans une lettre privée livrée à la publicité par le *Jura*, un journal suisse, que le gouvernement anglais compte précisément sur cette campagne pour immobiliser la France dans les circonstances actuelles. Nous en extrayons ces passages significatifs :

Pour ce qui est de la France, outre les assurances du gouvernement, nous sommes garantis de toutes représailles de Fachoda par les événements intérieurs qui vont s'y succéder. Si nous ne pouvons guère compter sur l'affaire Dreyfus, qui est usée (*worn out* dans le texte) : si le procès de la Haute Cour ne semble pas créer une sensation suffisante pour absorber entièrement l'attention de la nation, nous savons que, dans la rentrée du Parlement de Paris, le gouvernement introduira, avec l'appui de la majorité, différents *bills* contre les catholiques qui, par leur violence, pourront plonger la France dans un état de surexcitation extrême.

Nous savons qu'on est décidé à l'évacuation de plusieurs des plus importants des Ordres de religieux, et que rien que cela suffira pour nous mettre à l'abri de ce côté-là.

—Le gouvernement est toujours d'avis que l'anticléricisme n'est pas un article d'exportation. Le télégraphe nous apprend que, sur la demande de M. Delcassé, la Chambre, par un vote de 349 contre 202, a refusé d'accepter la suggestion de la Commission du Budget qui proposait la suppression de l'ambassade française près le Vatican. M. Delcassé semble avoir à cette occasion affirmé comme l'an dernier que la France étant une nation catholique, il lui faut entretenir des relations diplomatiques avec le Saint-Siège. Il est malheureux que l'on n'agisse pas d'après ce principe, en matière de politique intérieure.

Ce désaccord si extraordinaire entre la politique intérieure et la politique extérieure du gouvernement français n'est pas nouveau. Il y a cent ans, au moment où les manifestations du culte catholique étaient interdites en France sous peine de mort, le Comité de Salut public ordonnait à ses représentants en Orient d'assister à tous les offices religieux.

—La question maçonnique maintenue devant l'opinion par M. Jules Lemaitre et ses amis, ainsi que par les catholiques, a été portée à la chambre par M. l'abbé Gayraud, député du Finistère, et devant la Haute-Cour par M. César Caire, l'un des avocats de la défense dans le procès politique. M. l'abbé Gayraud a fait une véritable conférence antimaçonnique très documentée dans la discussion sur la politique générale du cabinet et il a déclaré, en réponse à certaines interruptions : " C'est la première fois que je viens parler ici contre la Franc-Maçonnerie ; ce ne sera pas la dernière." A la Haute Cour, M. César Caire a demandé l'exclusion des sénateurs francs-maçons pour cause de suspicion légitime. On n'a pas fait droit à sa demande, naturellement, mais la question est posée devant l'opinion, et c'est l'important.

—Voulez-vous connaître les principes moraux de M. Anatole France, l'académicien ? Lisez cet extrait d'un discours qu'il prononçait récemment à Grenelle :

Une longue tradition religieuse qui pèse encore sur nous enseigne que la privation et la douleur sont des biens désirables et qu'il y a des mérites spéciaux attachés à la privation volontaire. Quelle imposture ! C'est en disant au peuple qu'il faut souffrir en ce monde pour être heureux dans l'autre, qu'on a obtenu d'eux une pitoyable résignation à toutes les oppressions et à toutes les iniquités. N'écoutez pas les prêtres qui enseignent que la souffrance est excellente. C'est la joie qui est bonne.

Nos instincts, nos organes, notre nature physique et morale, tout notre être nous conseille de chercher le bonheur sur la terre. Il est difficile de le rencontrer : ne le fuyons point. Ne craignons pas la joie, et lorsqu'une forme heureuse ou une pensée riante nous offre du plaisir, ne refusons pas.

—Le bureau de la Société d'éducation et d'enseignement a élu à l'unanimité M. E. Keller pour son président, en remplacement de M. Chesnelong.

—La fête dite du *Triomphe de la République* a été l'occasion, à Paris, d'une grande démonstration socialiste et anticléricale.

7 décembre 1899.